

Compte-rendu CA AEFE

26 novembre 2018



Projet de réforme

Laurence Auer (DGM), *présidente*, a ouvert ce conseil d'administration sur la prochaine présentation du plan de réforme de l'enseignement français à l'étranger dont l'AEFE sera un élément moteur.

Les axes de travail :

- Identification des régions où la demande d'EFE est non satisfaite
- Projet pédagogique renouvelé
- Ressources humaines et formation initiale et continue
- Gouvernance du réseau
- Identification d'acteurs susceptibles de porter la création d'écoles

Samantha Cazebonne a fait un point d'information sur sa mission qui concerne le développement de l'enseignement français à l'étranger et non la réforme de l'AEFE. Le rapport sera rendu fin décembre

La FAPEE représentant les parents et les organisations de personnels attend toujours que s'ouvre un vrai débat .

Déclarations liminaires

FAPEE (voir fapee.com)

Syndicats :- La FSU dénonce la privatisation du réseau aux dépens de la mission de service public, la précarisation des personnels, notamment par la circulaire du MEN imposant la mobilité pour les personnels résidents.

- l'UNSA déplore qu'il n'y ait aucune garantie sur les pensions civiles des personnels expatriés et résidents qui consomment 45% de la subvention versée par l'Etat à l'AEFE. Elle dénonce, dans les EGD, le plafond d'emplois de personnels de droit local pourtant à la charge exclusive des établissements.

Point sur la situation de l'ANEFE

Suite à l'audit du Contrôle Général Economique et Financier (CGéfi), la DG Trésor pense que la structure associative de l'ANEFE n'est pas en ligne avec les règles prudentielles d'un établissement bancaire. Elle a refusé de siéger à la réunion du Comité des prêts du 12 septembre dernier qui devait examiner les dossiers urgents de Panama (12,5 millions \$) et le rééchelonnement du prêt du Lycée français international de Mascate.

Ni l'ANEFE ni Le Ministère des Affaires étrangères n'ont eu communication du rapport d'audit. Le ministre du MAE a saisi son collègue du Budget sur les dossiers en cours et pour la réforme de l'AEFE dont l'immobilier est un volet essentiel.

Point sur l'Ecole française de Saint Pétersbourg

=> Rentrée à 73 élèves contre 58 l'an passé.

=> Encadrement pédagogique : 2 titulaires + 1 nouveau titulaire qui devrait arriver.

Les cours du CNED sont assurés dont 2 répétiteurs natifs.

Le transfert de bail a été remis à jour.

Point de rentrée

- **Effectifs** :

496 établissements homologués (+4)

Effectifs : 355 500 dont 125 000 Français, en augmentation de 1,7%, essentiellement sur les partenaires (+ 3,3%)

Répartition par statut d'établissement

- Etablissements partenaires : 45% des effectifs (159 000 élèves)
- Etablissements conventionnés : 34% des effectifs (122 000 élèves)
- Etablissements EGD : 21% des effectifs (74 500 élèves)

Répartition par nationalité

- Nationaux : 53% des effectifs (188 000 élèves)
- Français : 35% des effectifs (125 000 élèves)
- Etrangers tiers : 12% des effectifs (42 500 élèves)

Des baisses importantes au Venezuela(- 20%), Nicaragua et Iran (-21%)

Il convient de souligner la réactivité de l'AEFE pour venir en aide aux établissements subissant des crises économiques et politiques (Vénézuéla, Haïti,...)

- **Des Projets immobiliers importants.** : Hanoi, Rome, Pondichéry, Conakry, Pondichéry, Annaba

- **Des chantiers de la réforme du cycle terminal et du bac.**

Le service pédagogique la prépare. Une enquête sur les demandes de spécialités est en cours auprès des établissements.

Parcoursup

L'AEFE a été vigilante en amont de sa mise en place pour que les élèves soient considérés comme résidents sur l'académie demandée.

- 17134 bacheliers
- 10823 inscrits
- 97% ont reçu une proposition et l'ont acceptée
- Seuls 6898 candidats ont acceptés cette proposition (45% Français)
- 140 élèves n'ont rien reçu, 26 d'entre eux ont suivi une consultation de la commission académique d'affectation.

Bilan 2018 :

Le bilan de Parcoursup fait état des données suivantes :

- 17134 bacheliers(niveau terminale homologué)
- 10823 candidats EFE inscrits sur Parcoursup
- 6 898 candidats ont accepté une proposition d'admission : 45% d'élèves français (3 132) et 55% d'élèves non français (3 766) 97% des candidats ont reçu une proposition d'admission sur Parcoursup
- 140 élèves n'ont obtenu aucune proposition, 26 d'entre eux ont souhaité être suivi par une commission d'affectation en académie.

Analyse de la campagne 2018 :

Compte tenu du très fort taux de proposition d'admission et du très faible taux d'élèves sans solution cette année (1,3%), il convient de dresser un bilan positif de la procédure Parcoursup dans le réseau EFE.

=> L'attractivité de l'enseignement supérieur français : un nombre important d'admissions sur des formations hors Parcoursup

Un nombre croissant d'élèves de l'EFE poursuivent leurs études en France vers des formations disposant de leur propre mode d'admission (hors Parcoursup). Ces établissements sont principalement les écoles de commerce proposant des Bachelors, Sciences Po (Paris et Campus délocalisés), l'université Paris Dauphine et les Instituts d'Etudes Politiques en Région.

L'AEFE recense annuellement, par le biais d'une enquête Orientation (MAGE), des informations complémentaires aux données issues de Parcoursup sur le devenir des bacheliers du réseau. Cette enquête montre depuis 5 ans une progression importante du nombre de candidats vers le supérieur français hors Parcoursup.

Compte tenu de la fiabilisation des données de cette enquête (taux de réponse de 85%), les projections 2018 permettent d'estimer un nombre de bacheliers intégrant une formation hors Parcoursup s'élevant à 1 147 élèves (714 français et 433 étrangers).

Ainsi en 2018, 7 966 élèves ont déclaré poursuivre leurs études en France (6 898 dans Parcoursup, 1 147 hors portail).

Sur la base de ces éléments, les proportions de poursuite d'études des bacheliers de l'EFE vers l'enseignement supérieur français sont les suivantes :

- Taux d'attractivité de l'enseignement supérieur français dans le réseau : 46%

▶ **Taux d'attractivité pour les bacheliers français : 56%**

Taux d'attractivité pour les bacheliers étrangers : 40%

Il convient aujourd'hui de prendre contact avec les états, les organismes et les universités étrangères pour présenter le nouveau bac.

Le sujet du contrôle continu pour les candidats libres au bac reste en cours de traitement.

Point sur les bourses scolaires

Le ministre proposera une revalorisation du barème de 21000 à 23000€ à la prochaine CNB.

Les bourses scolaires des enfants français à l'étranger sont inscrites en dépenses au BI 2019 pour un montant de 105,3 M€ dont 31 M€ à destination des EGD.

Ces montants comprennent 0,3 M€ à destination des enfants en situation de handicap.

Les dépenses sont supérieures de 3,2 M€ à la dotation du P151 net de réserve (soit 102,1M€) : ce différentiel correspond à la restitution de la soultte constituée sur les exercices antérieurs par prélèvement sur le fonds de roulement

Modification du règlement intérieur du conseil d'administration, composition du comité d'audit

La FAPEE souhaitait une modification de l'article 8 permettant aux administrateurs de demander un vote au CA or la formulation ambiguë rend cette possibilité conditionnelle.

La réponse de l'AEFE est négative : l'article 452-5 du code de l'Education stipule que le président du CA est maître de l'ordre du jour et a donc pouvoir de décision sur les décisions soumises au vote.

La FAPEE souhaitait également une modification de la composition du comité d'audit créé lors de ce conseil d'administration dont les 4 membres seront tous nommés par le président du CA.

Point de suivi annuel des recommandations de la Cour des Comptes

Proposition FAPEE : Comme le recommandait la Cour des Comptes, le président du CA devrait être une personnalité qualifiée indépendante.

La DGM (tutelle de l'AEFE) ne suivra pas cette recommandation.

Présentation du rapport d'activité 2017-2018

Le rapport d'activité montre le dynamisme du réseau dans toutes ses composantes.

L'accent est mis sur les ressources humaines et la formation.

Vote

Budget rectificatif n° 2 – 2018

Le Contrôleur du Budget a attiré l'attention du CA sur la trésorerie (1 mois), confirmait les besoins de restructuration du modèle AEFE.

Remontées à la participation de la rémunération des personnels résidents encore bloquées : Algérie 15M€, Angola 8 M€, chine 4,5M€, Tunisie 19 M€, Venezuela 3M€.

Absention FAPEE

Sorties d'inventaire 2018

Absention FAPEE en attendant le détail des 320.000€ de l'EGD de Moscou

Budget initial 2019

Présentation :

La dotation est stabilisée en 2019 passant de 380,8M€ à 380,6 M€ (0,2M€)

	Montants nets de mise en réserve					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Programme 185*	411 513 880	401 913 557	387 334 467	340 096 883	380 804 511	380 673 464
Programme 151	106 484 000	89 460 000	87 260 000	99 200 000	106 700 000	102 100 000

Les recettes propres des services centraux s'établissent à 273,7M€, contre 293 M€ au BI 2018, cette différence s'explique par le passage de la PFC de 9 % à 7.5 % (65 M€ (-22,5 M€, -26% /BI2018).

Les crédits sécurité délégués à l'AEFE, qui avaient été inscrits en 2017 et 2018 au sein de la dotation du programme 185 (28,6 M€) sont prévus pour 2019 .

La participation à la rémunération des personnels résidents 188,5 M€ (70% des recettes propres) dont 89,7 M€ en provenance des EGD.

- Le budget des Services Centraux de l'AEF est présenté en équilibre.
- Le budget des EGD est présenté volontairement en déficit car il tient compte des réserves et des projets immobiliers. Les fonds de roulement (FDR) baissent en fonction du taux d'avancement des projets.
Tout ceci donne une présentation en équilibre mais reste extrêmement serrée notamment sur la trésorerie.

La FAPEE

- a souligné l'insuffisance du plafond d'emplois, notamment sur les recrutés locaux
- a relevé la diminution de 0,2 M€ de la subvention de l'AEFE
- a demandé que la subvention de sécurité soit applicable aux conventionnés et partenaires et qu'elle puisse porter autant sur l'immobilier non domanial que sur la cybersécurité.
- a noté l'augmentation sèche de +4 points d'augmentation des EGD.

L'UNSA a rappelé le coût exorbitant des pensions civiles qui sont un élément central des difficultés de l'Agence. Ce sont des charges liées à l'activité de fonctionnaires qui doivent être supportées par le budget de l'Etat et non par les opérateurs.

Vote *Fapee contre*

Point sur le (difficile) financement des projets immobiliers de l'AEFE qui devra trouver une résolution dans le projet de réforme :

Suite à l'interdiction faite aux organismes des administrations centrales de recourir à l'emprunt (loi du 29 décembre 2010 de programmation des finances publiques précisée par l'instruction n°12-003-M9 du 16 janvier 2012), l'AEFE a recours à une source de financement alternatif et a été autorisée à présenter des demandes d'Avances à France Trésor (AFT).

Les services centraux de l'AEFE remboursent l'AFT à la date prévue aux échéanciers. Les EGD qui bénéficient de l'avance via l'AEFE remboursent intégralement cette avance à l'AEFE à la date d'achèvement des travaux. De 2012 à 2018, l'AEFE a bénéficié d'avances de France Trésor pour un montant de 38,3 M€. La poursuite et la fin des projets issus du SPSI 1 prévoient des avances de 4,9 M€ en 2019. Par ailleurs, la réalisation des projets au titre du SPSI 2, dont certaines opérations n'ont pas encore été soumises à vote, nécessiterait d'obtenir des avances d'un montant total de 17,5 M€ .

Le besoin global d'AFT à partir de 2019 serait alors de 24,5M€ pour mener à bien les opérations du SPSI 1 et SPSI 2, ce qui représente un montant raisonnable compte tenu des capacités financières de l'AEFE et sa capacité d'endettement.

Compte tenu de la situation de trésorerie des services centraux et afin de permettre le financement des opérations déjà votées, en particulier Marrakech, Meknès et Rome, l'agence a un besoin impératif de ces avances.

Par ailleurs, bon nombre d'opérations restant à engager dans le cadre du dernier SPSI ne pourront pas être poursuivies au-delà des études car les établissements n'ont pas la capacité financière immédiate pour couvrir l'ensemble des dépenses de travaux (Madrid, Meknes, Barcelone, Casablanca). Structure des recettes agrégées des EGD

Les recettes :

Structure des recettes agrégées des EGD

Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Recettes propres	Total
36,93 M€	6,24 M€	387,17 M€	430,35 M€

- Les recettes propres s'élèvent à 387,17 M€ (90% des produits). Les droits de scolarité représentent 337,19 M€ (78% des produits), la restauration pèse pour 23,98 M€ et le solde se partage entre des produits annexes (15,68 M€) et les produits enregistrés dans le cadre de la mutualisation (10,32 M€).
- Les subventions reçues de l'Agence se chiffrent à 36,93 M€ (8,6% des recettes), qui se composent de l'aide à la scolarité (31,5 M€) et dotations diverses (5,4 M€) ;
- les subventions publiques locales (Länder allemands) sont estimées à 6,24 M€, soit 1,45% des recettes.

Masse salariale

Evolution des effectifs

Les emplois rémunérés par l'Agence se répartissent en deux composantes inscrites en loi de finances 2019 : les emplois sous plafond à hauteur de 5 882 ETPT et les emplois hors plafond, entièrement financés par les établissements, au nombre de 4 894 ETPT (dont 4 490 ETPT pour les personnels de droit local dans les EGD) soit un total de 10 776 ETPT.

Les 6 286 ETPT gérés par les services centraux se répartissent comme suit :

- 961 ETPT pour les expatriés : l'allocation en emplois est en diminution de 102 ETPT (correspondant à l'impact des fermetures de postes 2018 et 2019 ; soit 146 fermetures de postes au total)
- 5 134 ETPT de résidents : la catégorie est en diminution de 133 ETPT (correspondant à l'impact des fermetures de postes 2018 et 2019 ; soit 200 fermetures de postes au total)
- 184 ETPT au siège : l'allocation en emplois est stable par rapport à la dotation 2018.

Les services centraux assument la totalité des rémunérations des personnels du siège, des expatriés et des résidents du réseau.

Ainsi, la masse salariale 2019 est de 619 456 266 € soit une économie de – 11 723 672 € (-1,9%) par rapport à la prévision d'exécution 2018.

En revanche, la prévision pour 2019 intègre des dépenses nouvelles ou en progression, venant amoindrir l'effet du schéma d'emplois présenté ci-dessus. Par exemple, l'indemnité compensatrice relative à la hausse de la CSG représente 3,4M€ ou encore la reprise de la réforme PPCR (suspendue temporairement sur l'année 2018) dont le coût est évalué à 3,3M€.

Quelques Questions diverses :

Point de situation du Lycée Français de Caracas, Venezuela

Le lycée français de Caracas, établissement conventionné avec l'AEFE connaît depuis plusieurs années une baisse conséquente de ses effectifs. En 4 ans (2014 – 2018) l'établissement a perdu 315 élèves soit près de 40 %. A la rentrée 2018, l'établissement accueillait 520 élèves.

Durant toute cette période, l'Agence a largement aidé l'établissement, d'une part en conservant les postes d'expatriés (6), en diminuant seulement de 3 le nombre de postes de résidents (24 à ce jour), d'autre part en portant à 0% le taux de participation de l'établissement. Pour autant, l'établissement a cumulé parallèlement une dette de 3 millions d'Euros à l'égard de l'Agence en raison des difficultés liées au contrôle des changes. En juin 2018, l'établissement a proposé que les droits de scolarité soient dorénavant payés en Dollars ou en Euros. Cette disposition est la seule qui permettrait à l'établissement de recouvrir un minimum de santé financière.

Une mission de l'AEFE vient d'avoir lieu afin d'analyser précisément la situation financière de l'établissement au regard du contexte économique local. Sans préjuger des conclusions qui seront formulées, l'Agence, au regard de ses propres contraintes, continuera à aider cet établissement dans les proportions qui seront adaptées à la situation, aux contraintes budgétaires de l'Agence et aux efforts réalisés localement.

Djibouti – Peut-on avoir quelques informations à destination des administrateurs sur la gouvernance resserrée de l'AEFE dans l'organisme gestionnaire ?

Réponse :

L'AGE du lundi 19/11 s'est prononcée à 76% pour la création d'une nouvelle association gestionnaire de l'établissement dont les statuts instaurent un CA composé de 9 membres de l'administration, 7 parents d'élèves dont un représentant des forces françaises de Djibouti et deux personnalités qualifiées désignées par l'Ambassadeur de France ainsi que de deux représentants du personnel.

Le directeur de l'AEFE (ou son représentant) préside le CA une fois par trimestre et délègue au proviseur la fonction d'ordonnateur des dépenses/recettes de l'association cependant que le DAF en est le trésorier.

Une première réunion du conseil d'administration est prévue en janvier pour adapter en particulier la gouvernance et le fonctionnement au nouveau cadre institutionnel.

Le Service National Universel

Réponse :

Dans son rapport relatif à la création d'un service national universel remis le 26 avril 2018, le groupe de travail SNU émet diverses propositions reprises par le gouvernement en Conseil des ministres du 27 juin 2018.

D'ores et déjà certaines réserves peuvent toutefois être apportées concernant l'applicabilité du dispositif en dehors des frontières nationales.

La somme de ces réserves (auxquelles s'ajoutent les interrogations en suspens sur le rôle des collectivités et partenaires, la mission d'encadrement, le statut des appelés et des cadres) justifie pour les rapporteurs d'ouvrir aux jeunes français résidant à l'étranger une possibilité de dérogation si aucun dispositif ne leur permet de réaliser le mois obligatoire avant 18 ans (cf. page 68 du rapport)

Politique des langues : le bilingue

Nous avons posé la question suivante :

"Plusieurs établissements notamment en Asie ont bâti leur attractivité sur l'enseignement "bilingue" à parité horaire au primaire. La suppression de ce "bilingue" engendre des pertes d'élèves, au mieux au profit de la filière internationale IB si elle existe dans l'établissement, au pire vers des établissements concurrents. Les organismes gestionnaires ne semblent pas être entendus sur les arguments financiers ("l'immersif" coûte 30% plus cher que le "bilingue"), ni les parents sur la continuité d'une offre pédagogique qu'ils ont choisi et qu'ils paient. Peut-on avoir une approche pragmatique qui tienne compte de la volonté des parents, du contexte local et du développement attendu des établissements du réseau ?

pédagogique qu'ils ont choisi et qu'ils paient. Peut-on avoir une approche pragmatique qui tienne compte de la volonté des parents, du contexte local et du développement attendu des établissements du réseau ?

Et nous avons eu cette réponse:

Conformément au plan d'action voulu par le Président de la République et intitulé « Langue française et plurilinguisme », l'AEFE promeut l'enseignement du français et en français, mais aussi de plusieurs autres langues vivantes, afin de former des élèves plurilingues.

C'est en effet par des stratégies plurilingues riches et diverses que l'enseignement français à l'étranger prépare avec succès et efficacité ses élèves aux études supérieures dans le monde entier : plus de 55% des bacheliers 2018 sont étudiants hors de France. C'est aussi parce qu'ils sont plurilingues que les meilleures universités du monde entier les ont recrutés.

C'est donc bien dans le plurilinguisme que réside prioritairement l'intérêt de l'élève.

Pour autant, l'Agence ne s'oppose pas à la construction de parcours bilingues, dès lors que ceux-ci respectent les contraintes fixées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (enseignement « dispensé en langue française », apprentissage de deux langues étrangères au moins à partir du cycle 4, diversité des parcours linguistiques permettant d'inclure les élèves admis en dispositif à parité horaire dans des classes linguistiquement diversifiées).

Il convient à ce titre de rappeler que les dispositifs bilingues ne peuvent exister que jusqu'en 6ème, puisque qu'au-delà tout élève est tenu d'apprendre deux langues vivantes autres que le français.